



Montpellier, Vendredi 17 novembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Lutte contre la cabanisation

Démolition d'office d'une construction illégale à Agde en zone naturelle et inondable

L'État, en exécution d'une décision de justice, a fait procéder le 17 novembre 2017 à la démolition d'office d'une construction illégale en bois de 30 m² environ, édifiée sur la commune d'Agde en zone naturelle et inondable, sans autorisation et en violation des documents d'urbanisme et de prévention des risques.

Le tribunal correctionnel de Béziers, par décision du 24 avril 2012 confirmée par décision de la Cour d'appel de Montpellier du 19 septembre 2012, avait en effet condamné le propriétaire à une peine d'amende, et à la démolition de la construction dans un délai de 3 mois sous astreinte de 15 € par jour de retard.

Devant l'inaction du propriétaire et malgré de nombreuses mises en demeure, l'État a décidé de se substituer au propriétaire et de procéder d'office à la démolition.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la cabanisation, phénomène qui affecte gravement le département de l'Hérault.

Elle illustre la forte mobilisation de la Préfecture de l'Hérault, du Parquet Général et du Parquet de Béziers, en collaboration avec les communes, contre les constructions illégales pour faire respecter les règles d'urbanisme et de prévention des risques, préserver les sites naturels et sanctionner les atteintes aux paysages ou à l'environnement dans l'Hérault.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

